

SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

Siège social : Mairie du Lavandou – 83 980 LE LAVANDOU

Tél. : 04 94 05 15 70 – Fax : 04 94 71 55 25

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025

Les articles L-2313, L-3313 et L-4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**CHAPITRE 011**

Les charges à caractère général d'un montant de 50 399 € seront principalement consacrées à l'organisation de réunions, de conférences, un recueil de l'érosion côtière ainsi que d'éventuels voyages d'études.

CHAPITRES 012-65

Les dépenses de personnel, ainsi que les autres charges de gestion courante sont stables par rapport à 2024 et s'établissent à 51 500 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**CHAPITRE 002**

Le résultat de fonctionnement 2024 à reporter s'élève à 45 427,53 €. Il est reporté en totalité en section de fonctionnement.

CHAPITRE 74

L'unique recette du Syndicat est la participation annuelle des communes. Elle demeurera inchangée, fixée à 0,06 centimes par habitant pour les communes de plus de 20 000 habitants et de 0,17 centimes pour celles inférieures à 20 000 habitants soit une recette estimée pour 2025 de 56 471,47 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**CHAPITRES 20, 21 et 23**

Une dépense prévisionnelle de 3 962 € est inscrite au compte 21838 pour l'achat de matériel de bureau et informatique.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**CHAPITRE 001**

Le solde positif d'investissement reporté est de 3 962,00€

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement :	101 899,00 €
- pour la section d'investissement :	3 962,00 €
Soit un total de	105 861,00 €

Établi par le Président du S.C.L.V., le 17 février 2025

